



PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 24 février 2022

Membres présents : 43

MMES BARRAULT Brigitte, BEVIERE Monique, CHARVIN Evelyne, DAUVILLIERS Delmira, DOUELLE Nadine, HERBLOT Marie-Claude, IMBAULT Sabrina, LEVEQUE Marie-Claire, LEVY Véronique, LIGER Laurette, PAILLOUX Patricia, PILLAVOINE Aude, RAGOBERT Catherine, RIVAULT Corinne,
MM. BARRIER Christian, BERTHELOT Michel, BESNARD Jean, BLONDEL Christian, BONNIEZ Christophe, BRETONNET Jean-Luc, BRUNEAU James, BUIZARD-BLONDEAU Maxime, COLMAN Philippe, COULON Jean-Marc, DOUILLET Laurent, DUFOUR Christian, DUJARDIN Jean-Louis, GAURAT Hervé, GIRARD Jean-Paul, HERVE Olivier, LOUBIE Jean-Paul, LOURS Philippe, MANGEANT Jean-Claude, PETIOT Pierre, PIERQUIN José, POINCLOUX Daniel, RIVIERE William, ROUSSEAU Pierre, SURATEAU Thierry, TRANSON Marc, VERNEAU Philippe, VICECONTI Pierre, VILLARD André.

Pouvoirs :

Mme AUVRAY Chantal donne pouvoir à M. BRUNEAU James,
M. EUVRARD Didier donne pouvoir à M. GAURAT Hervé,
M. LEOTARD Alexandre donne pouvoir à Mme PILLAVOINE Aude,
M. PICAULT Antoine donne pouvoir à M. COULON Jean-Marc,
Mme PRUNET Delphine donne pouvoir à M. ROUSSEAU Pierre.

Secrétaire de séance : M. Pierre ROUSSEAU.

Rappel de l'ordre du jour :

- Compte rendu du Comité syndical du 14 octobre 2021 ;
- Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2022 :
 - présentation du rapport – débat
 - délibération sur le ROB ;
- Débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire ;
- Affaires diverses.

Après avoir salué les élus, et les remerciant de leur présence, Mme BEVIERE remercie Mme PAILLOUX pour la mise à disposition de la salle de Yèvre-la-Ville.

La Présidente fait part des excusés, dont Mme la Sous-préfète et Mmes BESNIER et SAUTREUIL, en session à la Région, puis donne lecture des pouvoirs reçus.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente, avant de passer au premier point à l'ordre du jour, indique avoir reçu la démission de M. CIRET, représentant la CCPG et membre du Bureau du PETR, pour raisons de santé. Une délibération pour le remplacer est prévue pour le conseil communautaire du 29 mars prochain. A la suite de cette désignation, le PETR devra procéder, lors d'un prochain Comité syndical, à l'élection du nouveau membre du Bureau.

Compte rendu du Comité syndical du 14 octobre 2021

Mme BEVIERE rappelle que le Comité syndical du 14 octobre concernait les éléments suivants :

- Présentation des Plateformes Territoriales de Rénovation Energétique (PTRE)
- Décision Modificative n°1
- Approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- Synthèse des ateliers de concertation Leader.

Ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

La Présidente rappelle l'obligation faite au PETR de procéder à ce débat d'orientations budgétaires, chaque année en amont du vote du budget, ce dernier devant intervenir dans les 2 mois qui suivent.

S'appuyant sur le projet de rapport transmis à chaque membre du Comité syndical, Mme BEVIERE commente les différents programmes et actions engagées, à poursuivre ou à lancer dans le courant de l'année 2022.

- Transformation du Pays en PETR.

La Présidence rappelle cette évolution du statut du Pays en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) en 2016.

- Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST).

Mme BEVIERE rappelle que l'animation de ce contrat fait l'objet d'un financement régional, à hauteur de 300 000 € pour les 6 années de ce dernier, et qu'aujourd'hui, il est intégré à la maquette globale, et non plus sur des fonds complémentaires. Cela permet le cofinancement du poste de l'Agent de développement et d'un ETP de secrétariat. Avec l'ajout d'une année à la durée du CRST, sans augmentation du montant, le financement est donc en diminution.

Le dispositif A VOS ID sera doté de 500 000 € sur le CRST 2022-2028, contre 350 000 € sur celui de 2016-2022.

Dans le cadre du contrat actuel, le PETR a fait une demande d'actualisation du plan de relance spécifique, afin de tendre vers une consommation approchant les 100%. 5 dossiers agricoles et 5 projets portés par des collectivités sont concernés. Avec la prise en compte de cette demande, le solde du contrat pourrait être de 0,03%.

La réponse de la Région est attendue dans les prochains jours.

La feuille de route permet d'accorder les objectifs du PETR avec ceux de la Région, et de faire le suivi du contrat au fil de l'eau et de faire le lien avec les démarches structurantes du territoire.

- Agenda 21.

La Présidente indique que, malgré sa validation en 2013, la démarche d'Agenda 21 reste d'actualité, notamment au travers du projet de territoire actualisé ou du PCAET.

- Contrat Local de Santé (CLS).

Mme BEVIERE fait état de la démission de Méta FADIGA de son poste d'animation du CLS. Jusque-là, et pendant son congé de maternité, elle était remplacée par Christophe DE LA MURE, qui prend donc désormais la responsabilité de l'animation du CLS. La réponse officielle de l'Agence Régionale de Santé (ARS) reste attendue. Le PETR a cependant déjà un accord de principe favorable.

La Présidente souligne la forte implication de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Pithiverais Gâtinais. Les professionnels de santé ont par exemple monté très rapidement un centre de vaccination, le premier du Loiret, lors de la première phase de la COVID 19.

- Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales (GPEC T).

Mme BEVIERE rappelle que cette démarche est animée par Corinne FELUT depuis près de 3 ans.

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Opposable depuis fin 2019, on constate aujourd'hui que le SCoT est un document stratégique cadre qui ne pose pas de problématique particulière, au regard des démarches inférieures comme les PLU ou les PLUi. Force est de constater que le SCoT ne bloque pas les projets, contrairement à ce que l'on peut entendre ici et là.

Le SCoT est suivi par Gwenaëlle GHESQUIERE.

- Trame verte et bleue (TVB).

A l'instar de l'Agenda 21, la démarche de TVB reste d'actualité. Elle est en partie reprise dans d'autres cadres, tels que le PCAET, le CTEC ou Natura 2000 et/ou par les actions menées par des tiers, comme le SMORE.

- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

La Présidente rappelle le transfert de compétences depuis les 2 EPCI obligés et de la CCPNL sous forme de volontariat. Elle fait état du courrier reçu de M. LE COZ, Président de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) Centre-Val de Loire. Ce dernier indique l'accord tacite de la MRAE, cette dernière ne s'étant pas prononcée dans le délai des 3 mois prévu par la loi. Cette pièce sera jointe au dossier de consultation publique que lancera le PETR dans les prochaines semaines.

Le PCAET est également suivi par Gwenaëlle GHESQUIERE.

- Natura 2000.

L'animation du programme Natura 2000 se poursuit dans la continuité des années précédentes, les services de l'Etat confirmant le bon avancement de la démarche sur le Pithiverais. Le cabinet d'études BIOTOPE reste le référent sur cette mission.

- Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC).

Mme BEVIERE passe la parole à M. ROUSSEAU, Vice-président du PETR référent, qui rappelle que le CTEC a été officiellement signé avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) en décembre dernier, en mairie de Puiseaux.

Après le départ de Chloé GIRARD pour raisons familiales, c'est Thomas CAZIN qui prend aujourd'hui la responsabilité de l'animation du CTEC.

Bien que ces sujets restent sensibles, il est intéressant de noter l'évolution favorable de la profession agricole, notamment parce que les actions du CTEC peuvent participer à atteindre les objectifs environnementaux et de biodiversité de la nouvelle PAC. Les Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) permettent par exemple de gagner des points « biodiversité » pour les démarches HVE (Haute Valeur Environnementale).

- SAGE Nappe de Beauce.

La Présidente revient et appuie sur les difficultés liées au financement de la cellule d'animation du SAGE et des actions menées par la CLE.

En lien avec la GEMAPI, les partenaires réfléchissent à une évolution de la composition de la CLE (Commission Locale de l'Eau). Bastien DELAUNAY en assure l'animation, avec Florence BOUVARD-VERSLIPE pour la gestion administrative et financière.

- Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) et Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

Mme BEVIERE rappelle la labellisation du territoire en 2016 et les possibilités de financement offertes par ce biais et celles obtenues depuis grâce aux CEE.

La convention de partenariat avec l'entreprise PME se poursuit en 2022. Il est rappelé que tous les projets d'économie d'énergie, portés par des collectivités ou par des privés (entreprises, exploitants agricoles...) peuvent bénéficier, sous condition, de primes CEE.

Le PETR est la clé d'entrée.

- Contrat Territorial de Relance et de Transition Energétique (CRTE).

La Présidente rappelle que le territoire a signé un CRTE avec l'Etat, la Région et le Département. Les modalités de financement et les enveloppes dédiées ne sont pas connues à ce jour.

- Contrat d'Objectifs Territorial Energie Renouvelable (COT EnR).

Mme BEVIERE passe la parole à M. ROUSSEAU, Vice-président qui a représenté le PETR lors de la signature officielle de la convention multi-énergie avec l'association FIBOIS Centre-Val de Loire et les territoires de projets du Loiret (PETR et Pays) en janvier dernier.

Le COT EnR permet l'accompagnement technique pour le changement de système de chauffage vers des systèmes biomasse (bois, géothermie, solaire thermique, réseaux de chaleur – pré-étude prise en charge à 100%, étude de faisabilité technique et financière financée à 60%) et le financement des investissements à 45%, à minima, s'ils sont jugés pertinents.

En complément des aides de l'ADEME, d'autres financements peuvent être mobilisés, via le CRST pour les géothermies sur sondes, via la DETR et la DSIL, etc.

- Leader.

Mme BEVIERE rappelle que le GAL Pithiverais & Gâtinais est présidé par Mme DALLOT, également Présidente du Conseil de Développement Territorial. Le programme 2014-2020 est rentré dans sa dernière année. La dotation initiale de 1 300 000 € ainsi que la dotation complémentaire de 239 000 € obtenue en mai 2021 sont entièrement consommées, certains dossiers étant même sur liste d'attente.

Plusieurs projets de coopération sont en cours, dont un au niveau national sur le thème des jardins d'André EVE, ou celui à échelle internationale avec nos partenaires espagnols et portugais sur le tourisme accessible à tous.

Nathalie COATGLAS est l'animatrice de la démarche partagée avec le PETR Gâtinais Montargois.

Mme BEVIERE rappelle que les deux PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais et Gâtinais Montargois se sont associés pour répondre le 24 janvier 2022 à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la Région pour le programme Leader 2023-2027.

2 thématiques ont clairement été identifiées lors de la concertation en 2021 : le développement de Tiers lieux sur l'ensemble du territoire du GAL et le confortement de l'identité du territoire auprès des habitants.

Localement, un gros travail de concertation est engagé. Le projet de candidature sera très probablement validé en Comité syndical avant la fin du mois de septembre 2022.

Il devra tenir compte des orientations obligatoires fixées par la Région.

- Mutualisation.

La Présidente rappelle que la mutualisation, même si elle ne s'applique pas au sens strict, est au cœur de la démarche Pays. Les programmes sont menés par le PETR au bénéfice du territoire et de ses habitants ou acteurs, au nom ou pour le compte des EPCI membres.

- Personnels du PETR.

Mme BEVIERE fait venir les agents à ses côtés afin de les présenter à l'ensemble des membres et des invités. Elle les remercie de leur investissement au quotidien.

- Conclusion.

Grâce au transfert des 130 000 € de la section d'investissement à la section de fonctionnement, salubre pour le budget 2021, le PETR ne prévoit pas d'augmentation de la cotisation pour l'année 2022.

Pour 2023, il faut cependant s'attendre à une augmentation.

Après avoir fait cette présentation auprès des élus, la Présidente donne la parole aux délégués. Ne relevant pas d'observation ou de demande d'information complémentaire, la Présidente passe à l'approbation de ce rapport.

Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2022 : délibération

Dans la continuité du point précédent, Mme BEVIERE donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire

Chaque collectivité territoriale doit procéder à un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire. Ce dernier ayant déjà été largement partagé à d'autres échelles, communales et intercommunales, et parce que le document s'appuie sur le modèle des Centres de Gestion, il est proposé de ne pas exposer en détail les attendus et obligations de la collectivité.

Ne relevant pas d'observation en séance, et compte tenu de l'exposé de la Présidente, le Comité syndical :

- prend acte des nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux (ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021).

- prend acte du projet du Centre de Gestion du Loiret de s'associer pour conduire à une échelle départementale les consultations en vue de conclure deux conventions de participation en santé et prévoyance.

- donne son accord de principe pour participer à l'enquête lancée par le Centre de Gestion du Loiret afin de connaître les intentions et souhaits des collectivités et de leurs établissements en matière de prestations sociales complémentaires.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affaires diverses

- Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2022-2028.

Mme BEVIERE rappelle que les premières réunions de concertation se sont tenues en fin d'année 2021 avec les EPCI membres, la ville de Pithiviers et les bailleurs sociaux. Le contrat cadre reste à ce jour identique à celui du CRST 2016-2022, mis à part la suppression de certaines mesures, obsolètes ou sans objet aujourd'hui.

La dotation du CRST 2022-2028 devrait être d'environ 8 100 000 € à 8 200 000 €.

- Théâtre forum.

Mme BEVIERE indique l'organisation, dans le cadre du CLS, d'une manifestation sur le thème des maladies chroniques et de l'éducation thérapeutique du patient, le 16 mars prochain à 20h, à Ascoux. Celle-ci est ouverte à tous et c'est gratuit !

- Forum Professionnel.

Mme BEVIERE rappelle l'organisation de cet évènement porté par le PETR dans le cadre de la GPEC T, à destination des entreprises et des collectivités employeurs. Le forum se tien à la salle culturelle de Sermaises, à partir de 14h, avec des ateliers, des tables rondes, une conférence et des interventions.

La Présidente invite les élus à faire connaître largement cette manifestation aux chefs d'entreprise du territoire ; elle précise que les élus y seront les bienvenus.

N'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 19h.

Le Secrétaire de séance

La Présidente

Pierre ROUSSEAU

Monique BEVIERE